



Désinvestissement d'un avocat

Par **MELI25**, le **08/10/2013** à **12:32**

Bonjour,

je viens chercher conseil vers vous car j'ai entamé une procédure judiciaire contre une personne m'ayant vendu un véhicule(le 17/09/11) qui tombât en panne sérieuse 28 jours plus tard. J'avais auparavant fait intervenir un expert qui démontra qu'il s'agissait d'un vice caché,la partie adverse étant présente.Désaccord.Je confie donc l'affaire à un avocat (Mars 2012) qui me demande 717€ de provisions sur honoraires et 120€ de provision sur frais. L'aide juridictionnelle m'est alors accordée.Mon affaire est plaidée en Aout, décision du Jure des Référés donnant droit à expertise judiciaire qui a lieu len Octobre, sans mon avocat.Je reçois le rapport d'expertise déposé le 20 Janvier 2013 et depuis, plus rien...Impossible d'entrer en contact avec mon avocat, son secrétariat faisant barrage malgré mon insistance, plus un courrier...10 mois se sont déjà écoulés ,la voiture s'abime et tout semble suspendu...Devant l'attitude peu sérieuse de mon avocat je serais tentée de le désister de l'affaire mais j'ignore si j'en ai le droit et si je n'empirerais pas la situation...Que puis je faire? Vos connaissances et conseils me seraient très précieux.

Avec tout mon respect ,j'adresse mes humbles salutations à tous ceux qui participent à ce service.Merci.

A.xxxxxxxxxx

Par **Tisuisse**, le **08/10/2013** à **18:54**

Bonjour,

Adressez une requête au Bâtonnier, le patron des avocats, au greffe de votre tribunal.